Réalisation des travaux d'abattage héliportés entre le 12 et le 16 novembre 2018

Situation
L'analyse de la forêt le long des berges de la Drize selon le plan d'entretien, a montré que certains arbres présentent des dépréciations du système racinaire et du houppier (branches mortes) ou sont fortement penchés. Cette situation représente un risque potentiel (embâcle, érosion des berges, niche d'arrachement) pour la sécurité de personnes et biens.

Intervention
Dans le cadre du plan d'entretien des rives de la Drize l'intervention planifiée vise :

- L'entretien de la forêt riveraine par l'abattage des arbres fortement penchés et/ou déstabilisés menaçant de tomber dans le cours d'eau.
- L'améliorer la structure forestière en initiant le rajeunissement naturel.

Travaux de débardage
Compte tenu de la topographie et de la difficulté d'abattre dans un cordon si étroit les bois seront débardés par hélicoptère.

Le choix du transport héliporté se justifie d'une principalement par la difficulté de travailler dans une zone de difficile accès, mais aussi par la réduction du temps d'intervention et des impacts sur le sol.

Mesures de sécurité
Selon les conditions de sécurité, le chemin du Bief à Dance sera partiellement fermé pendant le déroulement des travaux. De plus, le chemin piétonnier le long du cours d'eau sera interdit d'accès le jour d'intervention de l'hélicoptère.

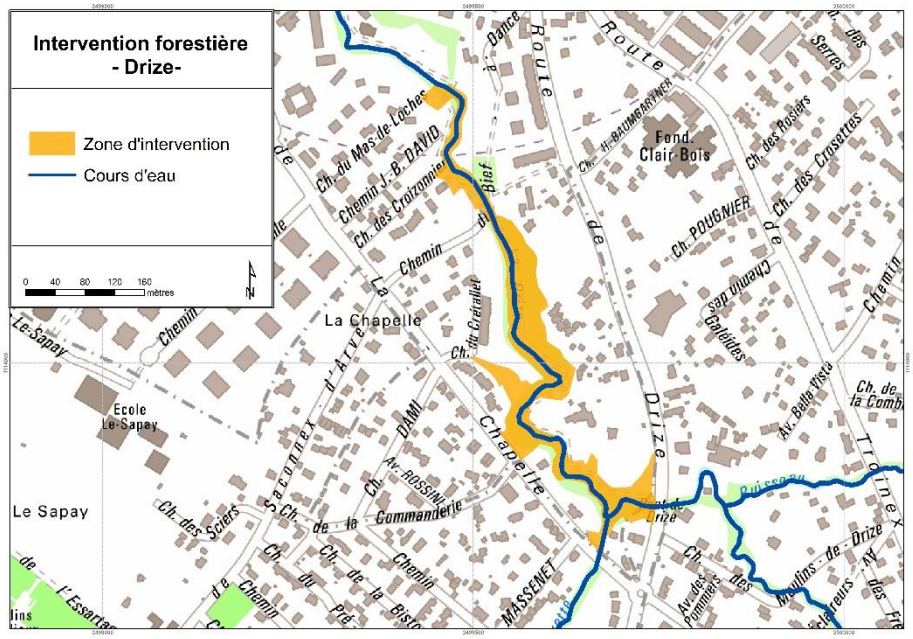

Il est fortement recommandé aux riverains de fermer les fenêtres et les stores, rentrer les animaux, ranger le mobilier de jardin et de fixer les objets qui peuvent s'envoler.

Bien que toutes les mesures soient prises afin de réduire au maximum les désagréments occasionnés par ces travaux, nous vous prions d'excuser des nuisances sonores provoqués par cette intervention.

Nous attirons une attention particulière aux propriétaires animaux qui peuvent être effrayés par les nuisances sonores en présence proche de la zone d'intervention.

Afin d'assurer la sécurité, le périmètre d'intervention sera signalé et d'avance nous remercions le public de bien vouloir impérativement respecter l'interdiction de pénétrer dans la zone de chantier et de suivre les consignes de sécurité du personnel exploitant.